

Rapport annuel 2017

En 2017 également, la réorganisation des rapports entre l'Église et l'État sera restée l'une des préoccupations centrales de l'association.

1. Effectif des membres

Nous avons eu le plaisir de voir le nombre de membres croître à nouveau. Quatre paroisses réformées évangéliques - Ferenbalm, Messen, St. Stephan et Ursenbach - se sont affiliées à l'association. De l'autre côté, une paroisse catholique-romaine a malheureusement quitté l'association.

	Total paroisses au 1er janvier 2017	Membres au 1er janvier 2017	Membres au 31 décembre 2017
Réformées évangéliques			
- paroisses	205	189	193
- paroisses générales	3	3	3
Catholique-romaines			
- paroisses	33	30	29
- paroisses générales	1	1	1
Catholiques chrétiennes			
- paroisses	4	4	4
Autres organisations	1	1	1
TOTAL	247 (100 %)	228 (92,3 %)	231 (93,5 %)

2. Comité

Pour traiter les affaires ordinaires, le Comité a tenu 11 séances d'une demie journée. À côté de ces réunions, il a fourni de nombreuses heures de travail dans le cadre de commissions et de groupes. La collaboration au sein de cet organe est imprégnée d'un esprit de coopération, d'une grande disponibilité et d'un immense engagement. Les nombreuses compétences professionnelles que les membres du Comité ont acquises dans le cadre de leurs activités dans les paroisses ou de leur métier sont extrêmement précieuses pour le travail de l'association.

3. Administration

Notre association est bien soutenue sur le plan administratif par la paroisse générale de Thoun, qui abrite le secrétariat officiel, l'entreprise Ei-dot, Uttigen, qui assume les tâches du secrétariat, et M. Roman Koch, Belp, qui s'occupe de notre site Web. Chacune de ces fonctions est caractérisée par un grand engagement, un grand professionnalisme ainsi qu'une profonde identification avec nos objectifs et notre travail.

4. Tâches courantes et prestations

Nos prestations ont à nouveau été sollicitées intensivement en 2017. Nous avons assuré comme à l'accoutumée de nombreuses premières consultations juridiques et les révisions des comptes par notre équipes de vérificateurs, auxquelles se sont ajoutés des conseils dans des situations difficiles sur le plan du personnel ou en rapport avec le nouveau modèle comptable harmonisé, MCH2.

Par ailleurs, le Comité a défendu les intérêts des paroisses dans le cadre de différentes procédures de consultation relatives à des projets de loi des Églises ou du canton.

5. Projets

Durant l'exercice sous revue, le travail du Comité a été centré une fois encore sur la réorganisation des rapports entre l'Église et l'État. Ainsi, plusieurs membres du Comité ont fourni un travail intensif au sein de groupes de projet des Églises nationales chargés de se pencher sur les conditions cadres qui vaudront à partir du 1.1.2020 pour l'engagement du personnel pastoral.

Par ailleurs, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) nous a confié la responsabilité pour la préparation des instructions de comptabilisation pour le MCH2. Il s'agissait en l'occurrence d'adaptations aux exigences de la nouvelle loi sur les Églises. Vous n'êtes pas sans savoir que l'impôt paroissial des personnes morales ne pourra plus à l'avenir être utilisé pour des activités culturelles. À ce propos, l'OACOT a accepté de suivre la proposition formulée par l'Association des paroisses, à savoir que les données ne seront pas relevées par paroisse, mais par Église nationale. Cette solution décharge les paroisses dont les recettes proviennent pour une part supérieure à la moyenne de personnes morales.

Étant donné qu'à l'avenir le financement cantonal constituera partiellement une contrepartie pour des prestations au service de la communauté, celles-ci doivent être présentées dans les comptes. À cet effet, le groupe de travail œcuménique au sein de l'OACOT a produit un résultat intéressant dans un délai utile, grâce au soutien compétent des administrateurs financiers des quatre paroisses pilotes MCH2 : paroisse réformée évangélique de Belp et paroisse générale réformée évangélique de Thoun ainsi que la paroisse générale catholique-romaine de Berne et la paroisse catholique-romaine de Langenthal. La nouvelle ventilation des coûts (postes de charges) assure une grande transparence concernant l'utilisation des fonds, qui ne constitue pas uniquement une preuve à présenter aux instances cantonales, mais un précieux instrument de pilotage pour le conseil de paroisse. Je tiens à adresser un merci particulier à M. Christian Meier, Belp, qui a accompagné ce processus avec un grand professionnalisme.

Un autre point fort de l'exercice 2017 fut le séminaire spécialisé BEA, qui a toujours beaucoup de succès. Consacré à la réaffectation de bâtiments ecclésiastiques, son organisation et le choix du thème ont été définis conjointement avec notre association.

6. Collaboration avec nos partenaires

La collaboration avec le canton, les Églises nationales et la Société pastorale se caractérise par un respect mutuel et la volonté de coopérer. Dans ce contexte, il convient de mentionner également la coopération avec le journal « reformiert », notre association étant représentée au sein de son comité directeur.

Quant à la collaboration avec la Vereinigung bernischer Kirchenverwalter (fédération des administrateurs d'Église bernoise), elle a pu être développée judicieusement durant l'année sous revue.

Enfin, il me tient à cœur d'exprimer ma profonde gratitude aux membres de notre association pour la confiance qu'ils nous témoignent ainsi que pour l'agréable coopération, toujours empreinte d'une grande compréhension.

Berne, le 29 février 2017

Association des paroisses du canton de Berne

Le président

Hansruedi Spichiger